

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 9

Artikel: Quelques événements entre d'autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques événements entre d'autres

Fin de grève à Nyon

Sur la base d'une proposition présentée par l'Office cantonal vaudois d'arbitrage au cours de la séance du 16 septembre, un accord mettant fin à la grève de la Fabrique d'allumettes Diamond S. A., à Nyon, est intervenu entre les parties contractantes.

Par lettre du 20 septembre 1949 adressée à l'Office d'arbitrage, la Fabrique Diamond donne son accord en quatre points précis :

1. Le personnel ouvrier de la fabrique reprend le travail aux conditions qui étaient en vigueur à la veille de la grève, améliorées conformément aux propositions faites dès le 24 novembre 1948 par la fabrique et confirmées dans la lettre du 8 septembre 1949 à tous les ouvriers, lettre dont l'office détient déjà copie.
2. La fabrique reprend le personnel qui était à son service avant la grève.
3. La fabrique préparera pour le 10 octobre 1949 au plus tard les bases d'un système de prime globale, fondé sur une augmentation de la production pour un nombre d'heures ou pour une somme de salaires donnés. Dès que l'entente sera réalisée sur les bases de ce système, il entrera en vigueur avec effet rétroactif à la date de la reprise du travail.
4. La fabrique réserve expressément sa complète liberté d'action pour adapter par la suite, et particulièrement lors de l'entrée en vigueur du système de primes, l'effectif de son personnel à ses besoins réels.

De son côté, l'*Ouvrier de l'Industrie*, organe officiel de la Fédération suisse du textile et de fabrique, précise ainsi les avantages obtenus par les grévistes, dans son numéro du 29 septembre dernier :

1. Une assurance-maladie reconnue accordant 7 fr. par jour aux ouvrières et 10 fr. aux ouvriers.
L'employeur prend à sa charge le 50 % de la prime.
2. Une prime mensuelle basée sur la production représentant 20 fr. (10 ct. à l'heure) dont le système de paiement sera défini entre les parties avant le 10 octobre prochain, avec effet rétroactif au jour où le travail a été repris.
3. Le personnel ayant 25 ans de service dans l'entreprise bénéficiera maintenant de trois semaines de vacances.

Profitons de cette occasion pour rectifier une fâcheuse erreur, due à la précipitation de la mise sous presse, qui nous a échappé dans le numéro d'août de notre revue. Nous avons prétendu que si la direction de la Fabrique d'allumettes Diamond S. A. acceptait les propositions de l'Office cantonal de conciliation, cela coûterait à peine une centaine de francs à l'entreprise. Or, simplement l'augmentation de 10 ct. à l'heure pour cent ouvriers travaillant quarante-huit heures par semaine occasionnerait une dépense de 480 fr.

Nos lecteurs auront probablement rectifié d'eux-mêmes, mais nous tenons tout de même à rétablir exactement les faits pour les historiens qui consulteront peut-être notre chère revue plus tard!

Convention dans la coiffure lausannoise

Dans notre dernier numéro, nous avons brièvement mentionné la situation syndicale tendue qui menaçait de conduire à la grève dans la coiffure lausannoise. Le patronat rejetait la demande de la Fédération suisse des ouvriers coiffeurs de passer une convention locale, dans le cadre du contrat collectif de travail national, avec comme revendications principales une augmentation des salaires minima de 1 fr. par jour et de 2 fr. pour les titulaires de la maîtrise, plus quelques autres avantages secondaires.

Fort heureusement, grâce à l'intervention du secrétaire du Cartel syndical vaudois, les efforts entrepris ont abouti à une solution acceptable du conflit latent, à la veille même de l'ouverture du Comptoir suisse. Les revendications ouvrières ont enfin été acceptées. D'autres résultats ont été atteints et une collaboration plus poussée entre organisations professionnelles respectives a été envisagée pour une meilleure formation professionnelle et la lutte contre les gâcheurs du métier. Deux commissions paritaires, l'une chargée de surveiller l'application de la convention, la seconde essentiellement préposée à l'appréciation de la valeur professionnelle des intéressés, ont été convenues. Leurs membres seront désignés incessamment par les parties contractantes.

Ainsi donc, après deux ans d'efforts opiniâtres et une patience exemplaire, le succès a souri à nos collègues coiffeurs.

Orientation professionnelle

Plus de 500 000 jeunes gens ont consulté les conseillers et conseillères de profession depuis 1933, c'est-à-dire depuis la création d'une statistique de l'orientation professionnelle en Suisse, lit-on dans le rapport annuel pour l'année 1948 de la valeureuse Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis. Ce chiffre impressionnant ne représente d'ailleurs qu'une faible partie du nombre total des jeunes gens qui ont pris part durant la même période aux entretiens à l'école et aux multiples visites de fabriques organisés par les conseillers de profession qu'on appelle communément les orienteurs professionnels dans le monde du travail. Ce rapport témoigne de la vitalité d'une association qui groupait 563 membres à la fin de l'année 1948, c'est-à-dire 10 de plus qu'un an auparavant, et dont les moyens financiers sont extrêmement modestes. L'ère des déficits semble close et c'est par un boni d'exercice de 3137 fr. 96 que les comptes de 1948 ont été bouclés grâce à la légère augmentation des cotisations survenue au cours de l'année,

aux taxes de cours introduites et qui s'élèvent à 20 fr. pour les membres de l'association et à 35 fr. pour ceux qui ne lui sont pas affiliés, aux recettes d'éditions diverses et, surtout, aux diverses subventions fédérales qui se montent ensemble à 10 420 fr., soit une réduction de 52 fr. sur l'exercice précédent. De nombreuses contributions volontaires de membres ou autres mécènes ont contribué également à cet heureux résultat. En 1948, quarante fiches professionnelles synoptiques en langue allemande et deux séries en langue française, traitant de différents métiers, ont été édictées. Vingt autres paraîtront ou ont déjà paru en 1949 et quatre courtes monographies de métier comprenant huit pages sans illustration ont paru en langue allemande. Une fiche d'orientation professionnelle en langue française a également été préparée. En collaboration avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, trois cours d'une durée d'une semaine ont été organisés avec succès à l'intention des conseillers de profession. Le rapport publie d'intéressantes statistiques concernant l'évolution de l'orientation professionnelle de 1933 à 1948, des personnes orientées par groupes de profession, des placements en apprentissage, également par groupes de profession, des placements dans la petite et grande industrie ainsi que d'autres placements. Toutes ces dernières statistiques concernent les années 1947 et 1948.

Vers une revision de l'accord de stabilisation économique

Prorogé jusqu'au 31 octobre de cette année, l'accord de stabilisation économique est remis en question. Ses mérites ne sont plus guère contestés aujourd'hui. Il a permis de stabiliser l'indice suisse du coût de la vie et d'enrayer l'inflation, ce qui était son objectif essentiel. Au 1^{er} janvier 1949, date de la mise en application rétroactive de la déclaration commune des grandes associations économiques sur la politique des prix et des salaires, le coût de la vie était de 63% plus élevé qu'en août 1939, veille de la guerre mondiale. Il était redescendu de 1,6%, c'est-à-dire à 61,4% à fin août dernier. Cela n'a pas empêché les salaires d'augmenter en moyenne de 4% pour l'ensemble des ouvriers d'octobre 1947 à octobre 1948 et 6% pour les employés.

Mais alors que le contrôle des prix de diverses marchandises a été supprimé ces derniers temps et que cette tendance paraît s'accroître, une prorogation pure et simple de l'accord conduirait simplement à un stoppage unilatéral des salaires. Les syndicats ouvriers ne sauraient s'accommoder d'un pareil renoncement préjudiciable aux intérêts des ouvriers. D'autant moins que le système de répartition des fruits du travail ne leur donne pas encore entière satisfaction. Cela ne signifie pas qu'il faille détruire cet organisme de collaboration dont les mérites ont largement dépassé la stabilisa-

tion économique en mettant face à face, autour du tapis vert, les représentants des différentes associations économiques. Il devrait être possible de transformer la commission fédérale de stabilisation économique en un organe purement consultatif qui pourrait au besoin édicter des directives facultatives dont les différents groupes sociaux pourraient utilement s'inspirer. Il y a toujours grand intérêt à pouvoir discuter sans passion de problèmes économiques généraux puisque de leur solution dépend en définitive la prospérité commune. De plus en plus d'ailleurs, l'économie paraît prendre le pas sur la politique. Dans un pays où l'on n'a pas encore jugé utile de créer un conseil économique, il devrait du moins être possible de maintenir, avec des compétences limitées, une commission consultative.

Dévaluation

Un événement de telle importance que la dévaluation de la livre sterling anglaise, survenue le 18 septembre dernier, a naturellement sa place dans cette rubrique. La valeur de la livre a été ramenée de 4,03 dollars à 2,80 dollars et à 12,11 fr. suisses. Comme il fallait s'y attendre, cette décision lourde de conséquences a contraint les autres pays du Commonwealth britannique et la plupart des pays européens à monnaie faible de prendre des mesures analogues. Ces diverses mesures auront probablement une influence sur nos exportations visibles et invisibles, puisque brusquement nos services auront renchéri considérablement pour les pays à monnaie dévaluée! Ce qui pose le problème d'une nouvelle dévaluation éventuelle du franc suisse. Les autorités fédérales considèrent une telle action comme prématurée, alors que certains estiment qu'il faut suivre le mouvement si l'on ne veut pas mettre en danger nos exportations, notre tourisme et les transports. Il semble qu'avant de prendre une décision aussi grave, il convienne d'attendre les répercussions des expériences étrangères. D'ores et déjà il faut pourtant déclarer avec force qu'il ne saurait être question de réduire les niveaux de vie des travailleurs, ce qui conduirait inévitablement à une catastrophe dans le genre de celle des années trente. De même, il ne saurait être question de réduire les prestations sociales garanties par les lois, comme le suggèrent certains contempteurs de la législation sociale, sous peine de s'exposer à une grave crise de confiance. Ces dévaluations multiples auront d'ailleurs peut-être l'avantage d'accélérer le libre-échange et la coordination économique des pays européens. Ce qui serait vraiment une compensation réjouissante.